

RENCONTRE SST VIRTUELLE

30 NOVEMBRE 2022

INSTRUCTIONS POUR LE BON DÉROULEMENT



- Caméra et micro fermés pour les participants
- Écrivez vos questions dans le clavardage
- PowerPoint sera rendu disponible sur le site Web de PRÉVIBOIS et envoyé après la rencontre
- Pas d'enregistrement vidéo disponible

INTRODUCTION



- Mot de bienvenue
- Ordre du jour
 - Informations générales de PRÉVIBOIS
(site Web, formations, MATIS, outils d'information et de communication)
 - Validation du contrat type mutuelles de la CNESST
 - LMRST et nouvelles obligations en prévention
 - Pause (10 minutes)
 - Fiche d'information (risques de chute en forêt)
 - RSSTAF : Premiers secours et premiers soins en forêt
 - Nouveau formulaire d'assignation temporaire
 - Période de questions

PRÉVIBOIS

NOUVEAU CONSEILLER: SIMON LEVASSEUR



- Conseiller en prévention et en hygiène industrielle
- Études en environnement, hygiène industrielle et sécurité au travail du Cégep de Jonquière
- Possède 14 années d'expérience en hygiène industrielle pour le réseau de la santé
- Est formateur agréé
- Est localisé dans la région de Rivière-du-Loup

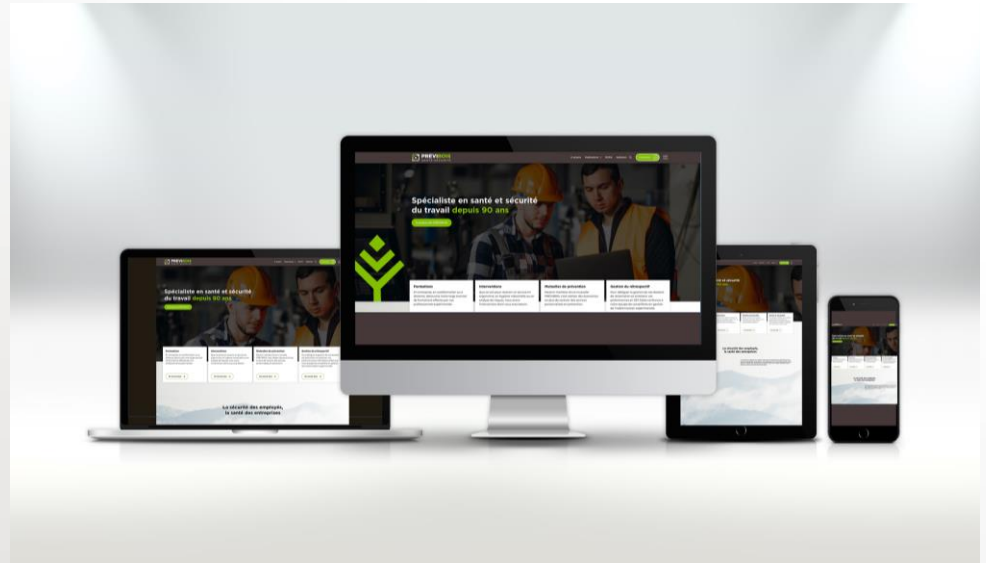


**Bienvenue chez
PRÉVIBOIS!**

NOUVEAU SITE WEB



- <https://previbois.com/>
- Comment naviguer sur le nouveau site
- Sections
 - Espace membres
 - Publications
 - Nouvelles
 - Panier de soumission



OUTILS DE COMMUNICATION PRÉVIBOIS



- Catalogue de services 2023
 - Publié en janvier, envoyé dans vos entreprises
- Médias sociaux
 - Facebook
 - LinkedIn
 - YouTube
- Infolettre: 1 fois par mois
- Si vous ne recevez aucune de nos communications, assurez-vous de vous faire ajouter à nos listes d'envoi:
info@previbois.com

OUTILS PRÉVIBOIS

- Disponibles sur commande sur le site Web



**ANALYSE
SÉCURITAIRE
DE TÂCHE**

Nom :

PREVIBOIS
SANTÉ·SÉCURITÉ

MESURES CORRECTIVES	
#	#
#	#
#	#
#	#

AUTRES RISQUES ET ACTIONS	

Signature du travailleur : _____
Co-signature(s) : _____

ÉVALUATION AST (à remplir par le superviseur)
Est-ce que l'AST est rempli adéquatement?

____ Approbation du superviseur (signature) _____



**ANALYSE
SÉCURITAIRE
DE TÂCHE**

Nom :

VOTRE LOGO

MESURES CORRECTIVES	
#	#
#	#
#	#
#	#

AUTRES RISQUES ET ACTIONS	

Signature du travailleur : _____
Co-signature(s) : _____

ÉVALUATION AST (à remplir par le superviseur)
Est-ce que l'AST est rempli adéquatement?

____ Approbation du superviseur (signature) _____

Version personnalisable
avec votre logo
et vos couleurs

NOUVEAUTÉS - FORMATIONS EN ENTREPRISE



À venir en 2023

- RSST (1 journée)
- Gestion des contraintes thermiques
- SIMDUT Formateur (1 journée)

AUTOFORMATIONS

- Assignation temporaire – Les bases (nouvelle version à venir début 2023)
- Analyse sécuritaire de tâche
- Bruit en milieu de travail
- Cadenassage en entreprise – Les bases
- Enquête et analyse d'accident – Le rapport
- Identification et analyse de risques
- SIMDUT Travailleur
- Travail à chaud
- TMD Forêt
- TMD Général

MATIS
matis.previbois.com

AUTOFORMATIONS



- Gratuités pour les membres mutuelles
 - 1 gratuité = 12 places
 - Demander à : matias@previbois.com
 - Appliquer le code promotionnel au moment du paiement
 - Code disponible pour 30 jours
 - Achat fait par un responsable et formations assignées aux travailleurs
- Tarif spécial pour les membres PRÉVIBOIS
- 30 % de rabais à l'achat de 10 places et + d'une même formation

RESPECT DES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES VS L'APPARTENANCE À UNE MUTUELLE DE PRÉVENTION

VÉRIFICATION DE LA CNESST

MUTUELLES – OBLIGATIONS EN PRÉVENTION



1. Est-ce qu'il y a un programme de prévention?
Si oui, décrivez-le. Les risques sont-ils identifiés?
 - Modèle PRÉVIBOIS
2. Y a-t-il des mesures ou des façons de faire mises en place qui permettent l'identification des risques (inspection, enquête d'accidents)?
 - Grilles d'inspection PRÉVIBOIS
 - Rapport EAA PRÉVIBOIS

EXEMPLE — GRILLE D'INSPECTION



INSPECTION FORÊT

Poste : Opérateur de pelle hydraulique ou broyeur forestier				
Employé :			Secteur :	
Propriétaire :			Machinerie :	
Inspection réalisée par :			Date :	

C : conforme, NC : non conforme, INT : intervention SST, AT : arrêt de travail immédiat

1. EPI		C	NC	INT	4. Méthodes de travail		C	NC	INT
1.1	Casque de sécurité			AT	4.1	Vérification sécuritaire quotidienne			
1.2	Lunettes de sécurité				4.2	Respect des 3 points d'appui			
1.3	Protecteurs auditifs				4.3	Aucun passageur permis			AT
1.4	Gants de protection				4.4	Port de la ceinture de sécurité			
1.5	Bottes de sécurité			AT	4.5	Vérification avant de reculer			
1.6	Dossard à bandes réfléchissantes				4.6	Position du godet en circulation			
1.7	Autres EPI appropriés				4.7	Respect procédures de chargement			
1.8					4.8	Travaux près des lignes électriques			
2. Machinerie/Équipement		C	NC	INT	4.9	Portes fermées en opération			AT
2.1	Pavillon (FOPS)				4.10	Mise à terre des chicots			AT
2.2	Structure de protection (ROPS)				4.11	Excavations sécuritaires			
2.3	Marchepieds antidérapants				4.12	Nettoyage de la traction			
2.4	Poignées antidérapantes				4.13	Surveillance travailleur seul			AT
2.5	Poignées extérieures				4.14	Ajout de crampons			
2.6	Vitres de sécurité				4.15				
2.7	Grillage avant			AT	4.16				
2.8	Avertisseur de recul				4.17				
2.9	Propreté et bon ordre				4.18				
2.10	Système de communication								
2.11	Distance sécuritaire sur la flèche				5.1	Chemin de			
2.12	Trousse de PSPS				5.2	Forêt : 60			
2.13	Système de retenue de la porte				5.3	Mât au so			
2.14	Dispositifs d'éclairage				5.4	Procédure			
2.15	État du siège				5.5				
2.16	Ceinture de sécurité								
2.17	Sortie de secours								
2.18	Système électrique et hydraulique				6.1	Arrêt du m			
2.19	Système de retenue du capot				6.2	Instruction			
2.20	Système de freinage			AT	6.3	Cadenasse			
3. SOPFEU		C	NC	INT	6.4	Blocages			
3.1	Propreté compartiment-moteur				6.5	État du br			
3.2	Système d'extinction (4 kg ABC)				7.1	Respect d			
3.3	Réservoirs de carburant et fuites				7.2	Trousse d			
3.4									

NC	Correctifs	Date	Suivi
			Responsable

Contremaître : _____ Date : _____ Resp. SST : _____ Date : _____

INSP-22-pelleHyd – Février 2021 – Page 1 sur 2

Disponible sur le Web de
 PRÉVIBOIS :
 section PUBLICATIONS
 Guide – Sécurité en forêt

MUTUELLES – OBLIGATIONS EN PRÉVENTION



3. Y a-t-il des mesures mises en place visant l'élimination, la réduction et le contrôle des risques (selon la hiérarchie des mesures de prévention)?
- Analyse de risques par poste de travail (Forêt)
 - Outil d'identification des risques de la CNESST
 - Analyse sécuritaire de tâche
 - Procédures de cadenassage des VA
 - Consignes de sécurité

MUTUELLES – OBLIGATIONS EN PRÉVENTION



4. Est-ce que le programme de prévention est mis à jour sur une base annuelle ou dès que surviennent des changements dans le milieu de travail?
5. Le programme de prévention est-il affiché, facilement accessible ou connu des travailleurs?
6. Y a-t-il un comité de santé et de sécurité?
Si oui, est-il toujours actif?
- 6a. Y a-t-il une représentante ou un représentant à la prévention ou une agente ou un agent de liaison en santé et en sécurité?

MUTUELLES – OBLIGATIONS EN PRÉVENTION



7. Les travailleurs participent-ils à l'identification des risques?
8. Y a-t-il d'autres mécanismes de prévention?
Si oui, décrivez-les.
 - Journées d'induction
 - Pauses SST
 - Réunions de chantier ou de début de quart

MUTUELLES — OBLIGATIONS EN PRÉVENTION



9. Y a-t-il une planification des activités prévues en santé et en sécurité au sein du milieu de travail?
 - Plan d'action en SST
10. Y a-t-il des activités de formation et d'information pour les travailleurs? Si oui, décrivez-les.
11. Est-ce qu'il a un bilan annuel des activités en prévention qui a été élaboré?
 - Modèle PRÉVIBOIS

MUTUELLES – OBLIGATIONS EN PRÉVENTION



12. Le bilan permet-il d'évaluer l'atteinte des objectifs établis dans le programme de prévention (PP) à la fin de l'année et les pistes d'amélioration possibles?
13. Si oui, à la suite des actions, est-ce qu'une mise à jour du programme de prévention est réalisée?
14. L'avis d'appartenance à une mutuelle est-il affiché à la vue des travailleurs?
 - Sur le site de la CNESST dans « Mon Espace CNESST »

MUTUELLES – OBLIGATIONS EN PRÉVENTION



- Conclusion de la CNESST:
 - Maintien ou exclusion de la mutuelle de prévention
- La grille d'évaluation de PRÉVIBOIS est en lien avec l'opération de vérification de la CNESST

LOI MODERNISANT LE RÉGIME DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ DU TRAVAIL (LMRSST)

RÉSUMÉ DES MODIFICATIONS

ÉTABLISSEMENTS DE MOINS DE 20 TRAVAILLEURS



- Programme de prévention (PP) (Mutuelle)
- Plan d'action (PA) (Mutuelle)
- Plan d'action seulement (hors Mutuelle)
- Agent de liaison en santé et en sécurité (ALSS)
 - Coopérer avec l'employeur afin de faciliter la communication des informations SST
 - Porter plainte à la CNESST, si nécessaire
 - Collaborer au PP ou au PA
 - Faire des recommandations écrites sur les risques

ÉTABLISSEMENTS DE MOINS DE 20 TRAVAILLEURS



- Identification des risques
 - Outil d'identification des risques de la CNESST
 - Formation sur MATIS « Identification et analyse de risques »
 - Analyse des risques en forêt par poste de travail
 - Analyse sécuritaire de tâche (AST PRÉVIBOIS)

EXEMPLE — ANALYSE DE RISQUES PAR POSTE



ANALYSE DES RISQUES

Nom de l'entreprise :

Poste : Opérateur de pelle hydraulique ou broyeur forestier

Mises en garde : ce document doit être révisé afin d'identifier les risques qui ne s'appliquent pas à l'entreprise ou qui doivent être ajoutés. De plus, il doit être intégré ou cité dans le programme de prévention de l'entreprise.

Tâches	Risques ou phénomènes dangereux	Situations qui amènent le risque	Mesures de sécurité recommandées	En place			Mesures complémentaires (si nécessaire)	Responsable	Échéance
				Oui	Part.*	Non			
Construire des chemins forestiers, installer des ponceaux, construire des enrochements	Possibilité d'être frappé par des débris ligneux	Lors de la construction de la sous-fondation (matelas) avec des rebuts (souches, branches en tension, éclatements rocheux, etc.)	• Écran de protection « FOPS » • Ajouter une protection forestière : grillage avant, marchepieds et protège-cabine • Opérer les portes fermées • Installer un doigt articulé				•		
		Lors de la mise à terre d'un chicot	• Écran de protection « FOPS » • Ajouter une protection forestière : grillage avant, marchepieds et protège-cabine • Opérer les portes fermées • Installer un doigt articulé						
Charger les camions de matériel granulaire	Possibilité de glisser dans une pente	Lors d'opération dans une pente forte, enneigée ou glacée	• Ajouter des crampons sur les tractions						
	Possibilité d'incendie	Lors de l'accumulation de matières combustibles	• Appliquer les normes minimales de la SOPFEU • Nettoyer le compartiment-moteur • Système d'extinction automatique						
		Lors du plein de carburant	• Éviter les débordements • Arrêter le moteur ou prévoir une autre méthode sécuritaire • Ne pas fumer				•		

Disponible sur le Web de
PRÉVIBOIS :
section PUBLICATIONS
Guide – Sécurité en forêt

ÉTABLISSEMENTS DE 20 TRAVAILLEURS ET PLUS



- Programme de prévention (PP)
- Comité de santé et de sécurité (CSS)
 - Nombre de travailleurs et règles de fonctionnement par entente
 - Formation obligatoire (à venir avec le règlement)
 - 1 réunion par trimestre ou par entente
 - Participer à l'identification et l'analyse des risques
 - Fonctions LSST art. 78
 - Formation Comité santé-sécurité de PRÉVIBOIS

ÉTABLISSEMENTS DE 20 TRAVAILLEURS ET PLUS



- Représentant en santé et en sécurité (RSS)
 - Formation obligatoire (à venir avec le règlement)
 - Temps de libération par entente ou règlement
 - Informe le CSS de l'identification et analyse des risques
 - Faire l'inspection des lieux
 - Faire des recommandations sur l'identification et analyse des risques
 - Porter plainte à la CNESST, si nécessaire
 - Fonctions LSST art. 90

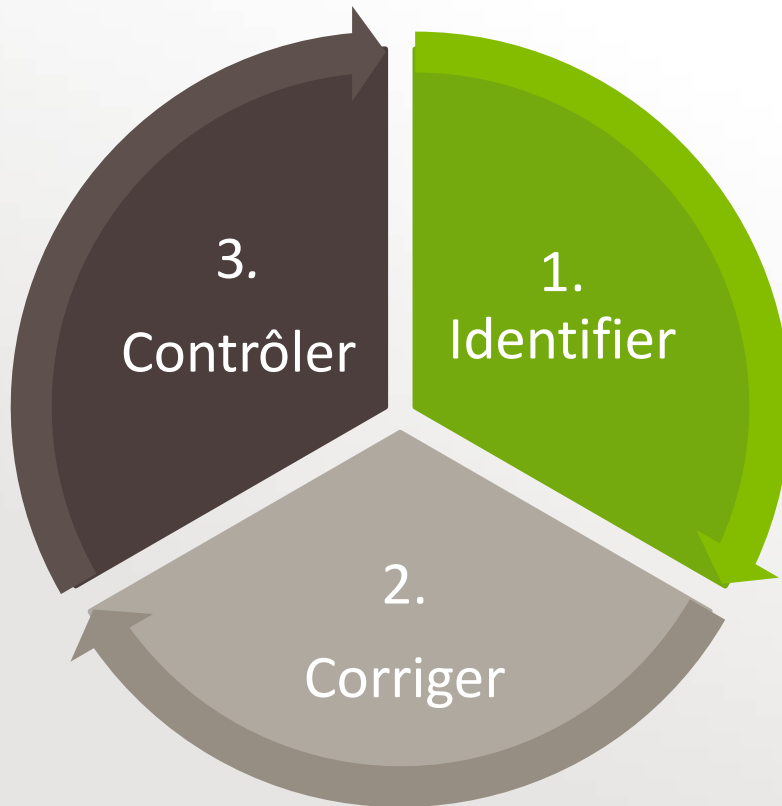
ÉTABLISSEMENTS DE 20 TRAVAILLEURS ET PLUS



- Identification et analyse des risques
 - Outil d'identification des risques de la CNESST
 - Formation sur MATIS « Identification et analyse des risques »
 - Analyse de risques par poste de travail (forêt)
 - Analyse sécuritaire de tâche (AST PRÉVIBOIS)
 - Analyse de risques poste ou machine (usine)

IDENTIFICATION ET ANALYSE DE RISQUES MÉTHODE DE LA CNESST

MÉTHODE DE LA CNESST



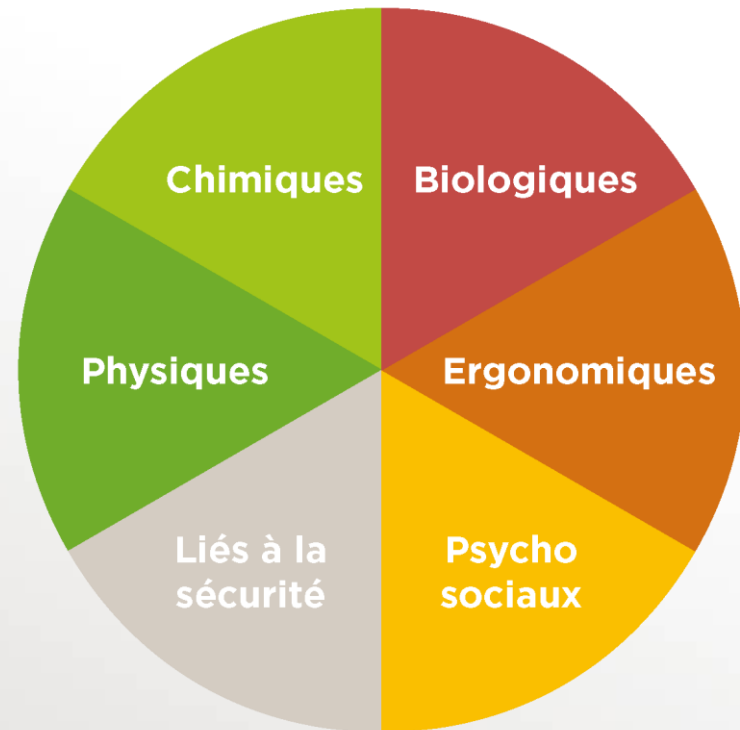
Commission des normes, de l'équité,
de la santé et de la sécurité du travail
cnesst.gouv.qc.ca

CNESST

<https://www.cnesst.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/outil-identification-des-risques.pdf>

1- IDENTIFIER

Méthodes d'identification



2- CORRIGER



1 ÉLIMINATION À LA SOURCE

2 REMPLACEMENT

3 CONTRÔLE TECHNIQUE

4 SENSIBILISATION

5 MESURES ADMINISTRATIVES

6 PORT DES ÉPI

3- CONTRÔLER

1

INFORMATION



6

POLITIQUE D'ACHAT



2

FORMATION



7

POLITIQUE SOUS-
TRAITANCE



3

INSPECTION



8

POLITIQUE D'INGÉNIERIE



4

SUPERVISION



9

SURVEILLANCE QUALITÉ DU
MILIEU DE TRAVAIL



5

ENTRETIEN PRÉVENTIF



10

SURVEILLANCE SANTÉ DES
TRAVAILLEURS



GRILLE D'IDENTIFICATION ET D'ANALYSE DE RISQUES



ITEM : LIEU, TÂCHE, POSTE, ÉQUIPEMENT OU MATÉRIEL :															
Grille remplie par :								Date :		Mise à jour (date et initiales) :					
IDENTIFIER								CORRIGER				CONTRÔLER			
NO	RISQUES	PRÉSENCE		DESCRIPTION	PRIORITÉ			Moyens de prévention	Échéance	Responsable	Réalisé	Moyens de contrôle	Échéance/fréquence	Responsable	Réalisé
		Oui	Non		1	2	3								

Disponible en format WORD et EXCEL sur le site web de PRÉVIBOIS, section publication

FICHE D'INFORMATION - IRSST

CHUTE EN FORÊT DANS LES TRAVAUX DE DÉBROUSSAILLAGE

RISQUES DE CHUTE EN FORÊT — FICHE IRSST



<https://www.irsst.qc.ca/publications-et-outils/publication/i/101159>



Risques de chute en forêt dans les travaux de débroussaillage



La prévention des chutes est un défi de taille pour les débroussaillieurs. Ces travailleurs doivent concilier les enjeux de sécurité et de productivité dans un environnement diversifié et sur lequel ils ont peu de contrôle.

Ce document aborde la prévention des chutes en forêt dans les travaux de débroussaillage. Il est destiné aux formateurs et intervenants en santé et sécurité du travail, mais également aux superviseurs et aux débroussaillieurs. Il présente les principaux **facteurs de risque** de chute en forêt ainsi que des **stratégies de prévention**.

Chutes en forêt : état de la situation

Selon la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), l'aménagement forestier, qui comprend les activités de débroussaillage, est un secteur où :

- les risques sont considérés élevés à extrêmes;
- les lésions causées par les chutes de même niveau représentent 28 % de l'ensemble des lésions professionnelles inscrites et acceptées pour ce secteur.

Les chutes de même niveau peuvent avoir plusieurs conséquences comme des contusions, des entorses, des lacerations, des distorsions ou des fractures.

Le **débroussaillieur** tient son nom de l'outil principal qu'il utilise : la débrousaillieuse. Son travail est saisonnier et vise à assurer le renouvellement de la forêt.

Pour y arriver, il exécute différents traitements ou prescriptions sylvicoles tels que¹ :

- le dégagement des corridors de transport, comme des routes et des lignes électriques, pour faciliter leur exploitation;
- le dégagement et contrôle de la végétation concurrente pour favoriser la régénération naturelle ou artificielle des essences désirées.

Pour plus d'information sur les travaux de débroussaillage, les équipements de protection individuelle (EPI) requis, les outils, etc., veuillez consulter le guide *Débroussaillage* 3^e éd. (CNESST, 2018).

¹ Exemples tirés du guide *Débroussaillage*, 3^e éd. (CNESST, 2018)



Tremblay-Hodges - Photographie © 2012

RÈGLEMENT SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DANS LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT FORESTIER (RSSTAF)

PREMIERS SECOURS ET PREMIERS SOINS

PREMIERS SECOURS ET PREMIERS SOINS



- Fiche d'information :
 - FCH22-01 Premiers secours et premiers soins - Organisation en forêt
- Collaboration des membres notamment :
 - *Formation secouriste forêt 40 h*
 - Protocole d'évacuation et de transport des blessés en forêt
 - Modèle de la CNESST
 - Ententes avec Air Médic et Hélico Secours
 - Véhicule d'évacuation

NOUVEAUTÉ 2023

- Nouveautés STIHL
 - débroussailleuse puissante STIHL FS 261 (à venir)
 - débroussailleuse forestière STIHL FS 361 (2022)



FORMULAIRE D'ASSIGNATION TEMPORAIRE



- Nouveau formulaire obligatoire de la CNESST depuis le 6 octobre
- Remplace l'ancienne version ainsi que tous les formulaires maison
- Tous les employeurs sont tenus de l'utiliser
- Principaux changements :
 - Seulement 2 tâches peuvent être proposées, donc bien les détailler
 - Indiquer sur le formulaire, ses intentions quant au salaire versé au travailleur. Cette option peut être modifiée qu'une seule fois, PRÉVIBOIS recommande l'option 1
 - Médecin peut indiquer les limitations fonctionnelles temporaires
 - Doit être transmis à la CNESST une fois rempli par le médecin que les tâches soient acceptées ou non
- Formulaire
<https://www.cnesst.gouv.qc.ca/fr/organisation/documentation/formulaires-publications/assignation-temporaire-dun-travail-0>

PÉRIODE DE QUESTIONS



MERCI DE VOTRE PARTICIPATION!